

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/07/2019

L'an deux mille dix-neuf et le 08 juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Ruffieu, s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Martine Varenne, première adjointe.

Présents : Pierre BROUSSART, Chantal FAUTH, Corinne GONGUET, Alphonse GROBON, Arlette MARCELAT, Martine VARENNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents : Marie-Dominique VIDAL (pouvoir à M. Varenne) Eric PILLARD

Elu secrétaire de séance : Pierre BROUSSART

Invitée : Madame Leportier Charlotte nouvelle technicienne ONF

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27/05/2019
- Adhésion à l'Assurance Chômage pour Emmanuelle MARIAMON / Maxime DELBEKE
- Augmentation du loyer du logement 85 rue de la Mairie « La Cure »
- Mise en place d'un panneau « Forêt Communale de Ruffieu »
- Questions diverses

OoOoOo

En introduction Mme Martine Varenne nous informe de l'absence de M. Eric Pillard, Maire en raison d'un problème de santé de dernière minute. Elle exercera donc la présidence de séance en raison de sa fonction de première adjointe assistée de Mme Mariamon secrétaire de mairie.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27/05/2019

Le compte-rendu du 27/05/2019 est corrigé au point numéro 8 « revalorisation de la contribution du Syndicat des Eaux ». A la place de : « Cette contribution en fonction de l'indice des loyers » il sera noté : « Cette indemnité sera revalorisée chaque année avec l'accord des deux parties et fera l'objet d'un avenant au contrat actuel ».

Il est approuvé à l'unanimité.

- Adhésion à l'Assurance Chômage pour Emmanuelle MARIAMON / Maxime DELBEKE

Les fonctionnaires titulaires bénéficiant d'un régime spécial en cas de perte d'emploi leurs employeurs ne cotisent pas au régime de l'assurance chômage. En revanche pour les employés en CDD (cas de Mme Mariamon et de M. Delbeke) ou les employés stagiaires, en cas de non renouvellement des contrats ceux-ci ne bénéficient pas d'indemnités de chômage. Il est donc demandé au conseil de se prononcer sur l'adhésion de la commune à l'assurance chômage pour ces 2 employés. Il est néanmoins à noter que la durée de stage (période pendant laquelle ils ne pourront pas bénéficier de ces indemnités) est de 6 mois. En cas de non reconduction des contrats il sera nécessaire d'en tenir compte.

L'adhésion est approuvée à l'unanimité.

- Augmentation du loyer du logement 85 rue de la Mairie « La Cure »

A l'occasion du changement de locataires de l'appartement de la Cure sis au 85 rue de la Mairie, Le loyer de celui-ci n'ayant pas été revu au-delà de l'évolution de l'indice des loyers INSEE, le conseil

envisage sa réévaluation. Son montant étant actuellement de pour une surface de le prix retenu sera désormais de 500€ plus charge révisable annuellement.

En parallèle une meilleure répartition des charges mensuelles de chauffage devra être revue afin d'éviter des factures de régularisation annuelles trop importantes. Mme Mariamon fera une proposition dans les meilleurs délais.

Suite à la visite de cet appartement par des personnes intéressées, la réponse de ceux-ci se fera au cours de la semaine 29.

Afin d'augmenter les chances de le relouer rapidement il est décidé de faire paraître une annonce sur le site <Internet du Bon Coin, de solliciter les collègues de Mme Mariamon sur le territoire du Valromey et d'apposer des affichettes dans les endroits fréquentés par les personnes susceptibles de rechercher un appartement pour la rentrée. Cette tâche est confiée à Mme Mariamon.

- Mise en place d'un panneau « Forêt Communale de Ruffieu »

Suite à la présentation de Mme Charlotte Leportier nouvelle technicienne de l'ONF nommée en remplacement de Mr Olivier Berthaud il nous est demandé d'acter, ou pas, la pose d'un panneau de signalisation « Forêt Communale de Ruffieu ». Le conseil jugeant que le seul endroit qui pourrait présenter un intérêt se situant sur la route du col de Valorse, en raison du faible trafic de celle-ci il n'est pas utile d'envisager la pose de ce panneau. Par ailleurs Mme Leportier nous informe de l'évolution du marché du bois qui en raison des stocks importants de la filière et de l'arrivée potentielle importante de bois malades ou touchés par la sécheresse, a pour conséquence des prix de vente extrêmement bas. Il faudra donc intégrer cette donnée dans le prochain budget. A cette occasion M. Varenne fait lecture du courrier de SILVAC qui nous confirme l'obtention d'une aide pour les travaux d'entretien forestiers envisagés dont le montant est de 12 769,08 HT. En raison d'un nombre de demandes important, la subvention accordée par le fond local a été réduite. Il en découle une différence de 806 €. A l'unanimité le conseil décide de réduire de cette somme le montant total des travaux.

- Questions diverses

Chantal Fauth et Pierre Broussart ayant fait le 4 juillet l'état des lieux sortant des précédents locataires, en place depuis le premier février 2019, ils ont eu l'occasion de faire les constats suivants :

- La date de sortie du 04/07 a été accordée en raison de la date de réception du courrier de dédite des locataires. Celle-ci aurait du être soit le 30/06 soit le 30/07. Il nous faut aujourd'hui établir une facture de loyer au prorata temporis si nous voulons respecter la régularité du loyer.
- Absence d'état des lieux entrant avec pour conséquence de rendre inutile l'état des lieux sortant et l'incapacité de demander le paiement des réparations éventuelles.
- Absence du nombre de trousseaux de clés mis à disposition (un seul rendu)
- Absence de relevés contradictoires des différents compteurs (eau, gaz, électricité, chauffage) qui là aussi nous met en situation de ne pas pouvoir établir de factures précises de ces éléments.
- Absence de caution qui nous met là aussi en situation difficile pour l'acquittement des sommes dues
- Absence de régularisation des sommes dues pour le chauffage depuis 2017.
- Important problème de distribution ou de production d'eau chaude qui a pour conséquence une disponibilité problématique de l'eau chaude :
 - Il faut tirer beaucoup d'eau avant de bénéficier d'une eau à la température souhaitée
 - L'eau passe de façon très aléatoire du chaud au froid en cours d'utilisation.

Ce problème existerait depuis la mise en route de l'installation.

L'ensemble des questions soulevées par ces différents points relevant de la compétence du maire, en son absence M. Varenne n'a pu y répondre.

Le conseil souhaite que lors de la prochaine location les procédures habituelle soient respectées et que la mise en conformité du circuit d'eau chaude soit réalisée. Dans cet objectif il est demandé de contacter un plombier ayant les compétences nécessaires pour la partie solaire.

Frais de formation des salariés

Madame Mariamon informe le conseil que pour pouvoir prendre en charge les frais de formation il est nécessaire de prendre une délibération. Ces frais sont de trois natures :

- Frais de transport
- Frais de vie (restaurant / hébergement)
- Salaires

Cette délibération devra donc mentionner les conditions de prise en charge y compris faire mention des conditions d'indemnités en cas de formation lors d'un jour de congé. Il est convenu en accord avec Mme Mariamon que dans ce cas un jour de congé compensatoire sera accordé.

Travaux de l'église :

La demande d'autorisation des travaux introduite auprès de la DDT 01 est aujourd'hui en attente de réponse.

Lors du dernier conseil il avait été demandé l'établissement d'un troisième devis pour arrêter le choix de l'entreprise. Aujourd'hui le conseil ne disposant pas de ce troisième devis le choix ne peut toujours pas se faire ce qui retarde d'autant le début des travaux. La demande de ce troisième devis est donc renouvelée.

Situation financière de la commune au 30/06 :

Lors du dernier conseil P. Broussart avait demandé à ce que soit réalisé un point sur les finances communales à mi-année. Celui-ci n'ayant pas été fait il sera présenté au cours du prochain conseil.

Remplacement de M. Scali à la représentation de la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux du Valromey (SIDEV)

En raison de la démission de M. Scali le SIDEV demande que soit nommé un remplaçant pour représenter la commune. La commission en charge de l'eau, composée de E. Pillard, M. Varenne, M. D Vidal dispose des personnes pour assumer cette représentation. C'est donc l'une de ces trois personnes qui devra représenter la commune.

Secrétariat du Syndicat Intercommunal des Eaux du Valromey

Madame Mariamon informe le conseil qu'à la demande du SIDEV elle en assurera désormais le secrétariat. Cette fonction devant s'exercer en matinée, en parallèle de l'activité de l'agence postale il est demandé que celle-ci ne puisse pas nuire à la confidentialité nécessaire aux opérations postales.

Demande de remboursement des frais de déplacement d'un élu

P. Broussart ayant déposé en date du 28/03/19 une demande de remboursement de ses frais de déplacement couvrant la période du 06/0718 au 09/03/19 signale au conseil qu'il est toujours en attente du remboursement de ceux-ci.

Chantal Fauth ayant assisté à la dernière réunion du SIVOM en fait le CR.

- Les travaux de l'observatoire de la Lebe ont été réceptionnés et l'inauguration a eu lieu le 26/06
- Maison de Pays : acceptation du devis de rénovation de la grande salle et du hall .
- Les travaux proposés pour les différents bâtiments scolaires sont acceptés de même que les demandes de subvention
- Vente du terrain de la Vendrolière : le terrain (62.000 m2) sera vendu pour 35 000 €. L'acte ne pourra toutefois pas être passé avant l'approbation du PLU, probablement en fin d'année - unanimité
- PLE du Valromey : les propositions d'activité des différentes associations/écoles de même que les subventions y afférentes sont examinées et approuvées- la liste sera envoyée par Mme Mariamon

La séance est levée à 21h15